LETTRE DV ROY, ENVOYÉE A LA Royne Mere, enſemble la reſponce de la Royne enuoyée au Roy, le 28. May, 1619.

A PARIS,

M. DC. XIX.

Case
F
39
326

THE NEWBERRY LIBRARY

47-2035

LETTRE DV ROY, ENVOYE'E A LA Royne Mere, enſemble la reſponſe de la Royne enuoyée au Roy, le 26. May 1619.

MADAME, vous ſçaurez par le retour du Pere Berule, la reſolution que i'ay priſe ſur les propoſitions qu'il m'a faictes. Ie m'aſſeure qu'apres qu'il vous aura particulierement informee de mes intentions, & des raiſons ſur leſquelles elles ſont fondées: vous iugerez Madame, que ie n'ay rien obmis de tout ce que iay eſtimé pouuoir faire pour le bien de mon

Estat & vostre contentement, qui doiuẽt estre touſiours inſeparables. Mais ce que ie deſire principalement, eſt que vous croyez que vous n'eſprouuerez iamais rien de plus veritable que les effects de mon affection, dont ie rechercheray en toutes occaſions de vous donner tant de preuues, que vous cognoiſtrez que l'vne des choſes du monde que ie paſſionne d'auantage, eſt de nous voir reunis en vne ſi parfaicte amitié & ſi entiere intelligence, que nous n'ayons iamais autre differend ſinon à qui ſe rendra le plus de deuoir. Vous Madame d'vne tres-bonne Mere, & moy d'vn tres-affectionné Fils: Ce que ie me promets auec la grace de Dieu, de veoir heureuſement reüſſir, m'aſſeurant ſur voſtre bon naturel, & ayant ma conſcience pour iuge, qu'il ne me manque aucune condition de toutes celles qui me peuuent donner à iuſte tiltre le nom de,

MADAME,

Voſtre tres-humble & obeyſſant Fils,

LOVYS.

De S. Germain le 3. May 1619.

RESPONSE,

MOnſieur mon Fils, ie remerciay Dieu de bon cœur, le iour de la feſte de ſõ Aſcẽſiõ: que vous euſſiez recogneu qu'ẽ ma ſortie de Blois, ie n'auois eu d'autres intentions que celles de la felicité de vos affectiõs, & du deſir de ioüir de la liberté d'vn vray repos: & que les recognoiſſans vous me l'euſſiez accordee toute entiere & donné la paix à vos peuples, les deſchargeant de la foule que les gens de guerre leur apportoyent, leſquels cõme d'vn coſté i'ay faict reſpecter iuſques à ne leur vouloir point oppoſer ceux qui eſtoient preparez pour la neceſſité de ma defence. Auſſi i'ay eu vn grand plaiſir de voir que vous euſſiez de plus recogneu la verité, de ce qu'apres m'eſtre ſortie, ie vous ay pluſieurs fois eſcrit qu'ẽ ceſte occurrence les armes vous eſtoient du tout inutiles. I'ay differé à vous en eſcrire, eſperant de iour à autre qu'au ſoulagement de ces Prouinces & des autres

de voſtre obeïſſance, vous auriez agreable de faire congedier les gens de guerre, ainſi que la declaration qu'il vous a pleu m'enuoyer le porte, & dont ie ne vous parle pas pour en eſtre en doubte, ſçachant voſtre parole inuiolable, vous proteſtãt que pour ce qui regarde ma ſeureté particuliere, la plus grãde que ie puiſſe auoir en ce monde & qui m'eſt auſſi la plus agreable, eſt celle de l'affection que vous me promettez par la derniere de vos lettres, & dont vous m'aſſeurez que vous me donnerez telles preuues que ie deburay croire, que vous m'ayez rendu la parfaicte amitié que i'ay touſiours procuré de meriter par actions dignes d'vne tres-bonne mere, & d'vne tres-fidelle ſubiecte. Ie me confie donc vniquement en voſtre Royale promeſſe, & m'attache à ce contentement qui m'eſt le plus eſſentiel, & ſeul me peut apporter tous les autres, parmy leſquels le principal ſera de voir proſperer de plus en plus voſtre authorité ſans que perſonne oſe iamais troubler la tranquilité de voſtre Royaume, que ie deſire autant que la conſeruation de ma vie, laquelle ie paſſeray ſoubs la ſeule protection de vos bonnes gra-

ces poſſedant le libre repos que vous m'auez octroyé, & vous teſmoignant en toute ſorte d'occaſion, comme le Comte de Breſne vous dira que ie n'ay rien de ſi pretieux que la paſſionnee qualité, de

MONSIEVR MON FILS,

Voſtre tres-affectionnee mere & ſubiecte,
MARIE.

D'*Angouleſme ce 28. May,* 1619.

ces paroles je libere tous vos
maux ensuite, & vous témoigne
en toute sorte d'occasion, comme le
Comte de Brene vous dauguerie n'ay
rien de si precieux que la parfaite
Ami. de